

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le Comité national s'est réuni à Athis-Mons les 19 et 20 mai 2014.

Le Comité national s'indigne du retard pris par les pouvoirs publics dans l'élaboration du plan de performance français pour la période 2015-2019 (RP2) et dans l'annonce des taux de redevance. Il craint que ce retard soit le fruit d'une bataille intense menée par des groupes de pression défendant des intérêts particuliers opposés à la mise en place en France d'une rémunération des services de la navigation aérienne comparable à celle pratiquée par nos voisins européens. **Le SNCTA affirme que seule une augmentation significative du taux de redevance permettra de répondre aux enjeux auxquels doit faire face la DSNA.**

Conformément aux engagements écrits du ministre fin janvier et au document [Pour une politique de juste prix des services de la navigation aérienne](#) communiqué par le SNCTA dès janvier 2014 au ministère et adressé, ce mois-ci, à la représentation nationale, **l'augmentation de la redevance de route devra être comprise entre 8 % et 13 % selon l'évolution du trafic.**

- Considérant que le financement du plan stratégique de la DSNA, pourtant garanti en janvier par monsieur le ministre Frédéric Cuvillier et crucial pour notre avenir, est aujourd'hui menacé ;
- considérant que, dans le même temps, l'obsolescence des matériels et les retards dans la mise en place des nouveaux outils rendent les missions des contrôleurs toujours plus délicates ;
- considérant que, à l'épreuve des faits, le protocole 2013 ne répond pas aux besoins opérationnels et humains de la DSNA — les multiples pressions locales visant à adapter les conditions de travail et les besoins de formation des contrôleurs, en sont la preuve ;

le Comité national mandate le Bureau national pour **le dépôt d'un préavis de grève de 5 jours minimum d'ici la fin du mois de juin.**

Par ce moyen, complété le cas échéant par toute autre action jugée opportune, le Comité national demande au Bureau national du SNCTA d'obtenir des pouvoirs publics la réalisation des engagements pris en janvier et le rétablissement d'un processus de dialogue social respectueux de la représentativité des contrôleurs aériens.

Seule une politique tarifaire adaptée permettant les investissements nécessaires associée à l'ouverture de négociations nationales spécifiques permettra de construire une DSNA efficace au service des usagers.

Seuls le rassemblement et la mobilisation des contrôleurs permettront de faire barrage aux lobbies qui, aujourd'hui, voudraient réduire la navigation aérienne à une problématique de coût.

Adopté à l'unanimité

